

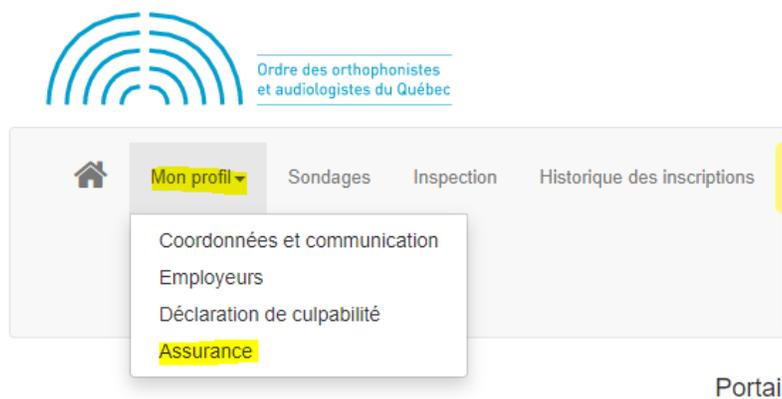
PROCÉDURE DE DEMANDE D’AFFICHAGE SUR LE SITE WEB

Avant d’effectuer votre demande d’affichage en pratique privée sur notre site Web, plusieurs informations doivent être validées sur votre profil.

1. Ajouter l’assurance responsabilité professionnelle en milieu privé

Tous les membres exerçant en pratique privée doivent adhérer à l’assurance responsabilité professionnelle en milieu privé. Voici la procédure :

- Accéder à votre compte sur le [portail OOAQ](#).
- Saisir votre identifiant de 5 chiffres (il est composé de votre numéro de permis de membre précédé de « 0 »).
- Saisir votre mot de passe.
- Cliquer sur l’onglet « Mon profil » en haut de la page d’accueil.



- Choisir l’icône « Assurance ». Vous aurez la possibilité de cocher le type d’assurance qui reflète votre situation professionnelle, soit Assurance privée.
- Indiquer la date effective de votre adhésion.
- Attester de l’exactitude des renseignements en cliquant sur la case prévue à cette fin.

Conformément au Règlement sur l’assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l’Ordre des orthophonistes et audiologiste du Québec, tout membre de l’Ordre doit adhérer au contrat du régime collectif conclu par l’Ordre. Les candidats n’ayant pas encore d’emploi prévu au Québec n’ont pas à compléter cette section.

Choix du type d’assurance

Assurance privée
Requise aussitôt que vous exercez en privé, même pour un seul client. Couvre aussi l’exercice au secteur public.

Assurance publique
Obligatoire pour tout membre inscrit au tableau

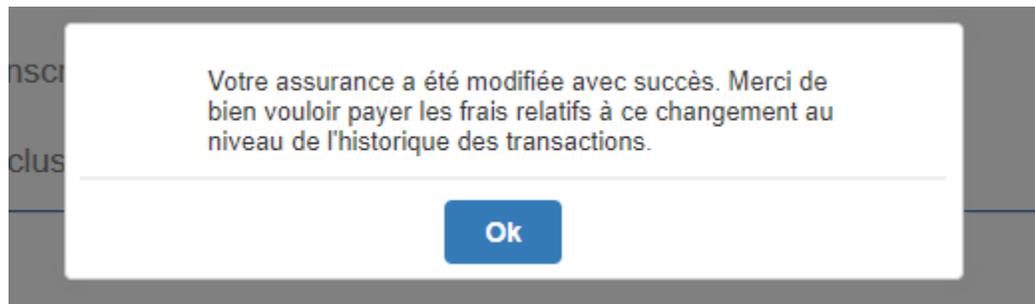
Exemption d’assurance
Pour les membres exerçant exclusivement hors Québec.

Date effective

05/05/2021

Attester

Un message apparaîtra à votre écran pour confirmer la modification dans votre dossier et vous informer que vous devez payer la facture générée automatiquement sous l'onglet « Historique des transactions » en haut de la page d'accueil.



Historique des transactions

No Commande	Total	Date de réception	Information
52264	46,87 \$	05/05/2021	<input type="button" value="Payer"/>

En cliquant sur l'icône « **Payer** », vous pourrez payer les frais en ligne.

N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse tableaudesmembres@ooaq.qc.ca, si vous avez des interrogations sur cette démarche.

2. Vérifier que vos lieux d'exercice et autres informations sont à jour sur le portail OOAQ

Vous devez vérifier que vos informations sont à jour. Si vous désirez ajouter une adresse inexistante à la liste de vos lieux d'exercice sur le portail, vous devez nous transmettre un courriel à tableaudesmembres@ooaq.qc.ca. Il est important de vous assurer que l'adresse et le nom de l'employeur sont bien détaillés.

3. Publication sur le site Web

Une fois vos informations à jour, vous devrez remplir le formulaire PDF correspondant et le transmettre à info@ooaq.qc.ca : [Formulaire PDF pour les orthophonistes en cabinet privé](#) ou [Formulaire PDF pour les audiologistes en cabinet privé](#).

Ce service est gratuit.